

**Février 2020**

**DREAL PACA/STIM/UAPTD**  
**Actualités techniques et réglementaires**

**Sommaire :**  
**pages : 1-2**

<b>Actualités techniques et réglementaires nationales</b>	<b>Actualités techniques et réglementaires régionales</b>
<b><u>MOBILITE :</u></b> <b>page : 3-5</b>	
▶ Loi d'orientation des mobilités/éclairages	▶ Bornes de recharges électriques/Alpes-de-Haute-Provence
▶ Mobilités cyclables/appels à projets	▶ Mobilité/Aix-en-Provence
▶ Recueil « Demain mon territoire »/ADEME	
▶ France Mobilités/Comité stratégique	
▶ Covoiturage/étude en cours	
▶ Nouvelles mobilités durables/appel à projet	
<b><u>TRANSPORTS DE VOYAGEURS</u></b> <b>_page : 6-7</b>	
▶ Observatoire National des Transports Publics (ONTPP)/ rapport « les taxis et VTC 2017-2018 »	▶ Territoire d'Aix-en-Provence-mesures nouvelles/ Bus Aix press/autres bus
▶ Autorité de Régulation des Transports/colloque sur les données	▶ Aéroport de Nice- extension de terminal nouvelle ligne
▶ Petites lignes ferroviaires/rapport Philizot/ rapport Huneau .	▶ Nice Saint-Augustin-projet de halte ferroviaire
	▶ Projet de ligne nouvelle PACA (LNPCA)
<b><u>TRANSPORTS de MARCHANDISES/LOGISTIQUE</u></b> <b>page : 8</b>	
▶ « France logistique »/Comité stratégique	▶ Événement « French Smartport in Med »
<b><u>OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS DE PACA</u></b> <b>page : 9</b>	
	Sommaire du dernier journal des transports
	Date de l'Assemblée générale de l'ORT PACA et dates des réunions d'experts-thématiques abordées.
	Parution des chiffres clefs des transports

<b><u>QUALITE DE L'AIR/CLIMAT</u></b>	
<b>page : 10</b>	
▶ Bilan énergétique de la France 2018.	▶ Zones polluantes navires en Méditerranée
▶ Réglementation européenne/CO2	▶ Aéroports de la Côte d'Azur,
<b><u>AUTRES</u></b>	
<b>page 11</b>	
▶ Projet de loi « 3D » décentralisation, différenciation et déconcentration,	▶ Projet d'aménagement d'une bretelle sur l'A8/A51

## MOBILITE

### Actualités techniques et réglementaires nationales :

→ La loi d'orientation des mobilités comprend 183 articles et un rapport annexe. Afin d'apporter des éléments d'éclairages les services du Ministère de la Transition Ecologique et solidaire (METS) ont élaboré des fiches descriptives sur des sujets liés à cette loi. On y trouve, par exemple :

- Développement de système Mobility as a Service (MaaS) : « favoriser l'intermodalité et lutter contre l'auto-solisme (une personne par voiture) » ;
- Voies réservées et contrôle automatisé de leur usage : «augmenter le nombre de personnes transportées sur les autoroutes urbaines et autres routes à chaussées séparées faisant l'objet d'une congestion récurrente, en favorisant les transports en commun et le covoiturage et en permettant un gain de temps notable pour un nombre important de passagers » ; « inciter au recours aux mobilités propres, en facilitant la circulation des véhicules électriques et hydrogène ».

Ces fiches sont consultables sur le site de la démarche « France mobilité » à cette adresse :

<https://www.francemobilites.fr/>

→ « Le 3 février 2020, le Comité national stratégique de « France Mobilités » a été créé. Vous pouvez trouver des éléments sur le site Ministériel : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) « France Mobilités est une démarche partenariale et collective conçue pour soutenir l'expérimentation et le déploiement de projets concrets répondant aux besoins de mobilité de chacun »: <https://www.francemobilites.fr/>.

« Le Comité a pour mission de définir les orientations stratégiques. Il vise à soutenir la mise en œuvre du plan d'action, en cohérence avec les politiques publiques territoriales portées par le gouvernement ; d'offrir une vision des actions du gouvernement et des collectivités visant à soutenir les mobilités innovantes du quotidien. Ce Comité peut être saisi afin d'examiner des orientations de politique publique, nationale ou de déclinaison locale, sur leurs aspects en lien avec la mobilité ».

→ L'ADEME a lancé l'« appel à projet TENMOD « France Mobilités-Territoires d'Expérimentation de Nouvelles Mobilités Durables 2020 » le 18 décembre 2019». Il vise à encourager de nouvelles solutions de mobilités quotidiennes dans des territoires peu denses, en soutenant financièrement l'ingénierie nécessaire pour leur développement. Il favorise la mise en relation entre les territoires candidats et les territoires et des entreprises pionnières, afin de bénéficier de leur retour d'expérience. Le relevé de cet appel à projet est ouvert jusqu'au 29 juin 2020». Vous pouvez accéder à l'appel à projet à cette adresse :

<https://www.francemobilites.fr/>

→ Vous pouvez consulter gratuitement le guide de décryptage de la loi d'orientation des mobilités, élaboré par le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART). « Une action pédagogique détaillant le contenu de la loi a été engagée afin d'accompagner les autorités organisatrices de la mobilité dans l'exercice de leurs compétences ». « Les grandes thématiques de la loi y sont abordées, avec pour chacune d'entre elles, une analyse détaillée des mesures les plus importantes : gouvernance et financement des politiques de mobilité ; programmation des infrastructures ; ouverture des données ». Le guide se trouve à cette adresse :

<https://www.gart.org/>

→ «En terme de déplacements à vélos, c'est en septembre 2019 que le plan vélo a été annoncé par monsieur le Premier Ministre Edouard Philippe ». « L'objectif fixé par le gouvernement est de tripler la part d'utilisation de ce mode de transport dans les déplacements quotidiens, pour atteindre 9% d'ici à 2024 ».

« Dans le cadre de ce plan, une enveloppe de 350 M€ est programmée sur 7 ans ». « L'objectif sous-jacent est de développer et de sécuriser les itinéraires cyclables ». « Dans ce contexte, un appel à projets « continuités cyclables » a été lancé en 2019 et reconduit en 2020 ». « Le budget alloué est de 50 M€ pour 2019 et à nouveau de 50 M€ pour 2020 ».

« Le premier appel à projets a fait émerger de nouvelles solutions pour résorber les discontinuités cyclables et développer ainsi l'usage du vélo dans tous les territoires ».

« S'agissant du deuxième appel à projets, les candidats ont jusqu'au 31 mai 2020 inclus pour déposer le dossier ». Ils peuvent trouver tous les éléments à cette adresse pour remplir leur dossier :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

→ « L'ADEME a élaboré un recueil intitulé « Demain mon territoire ». Ce recueil s'adresse aux élus pour leur donner des clés pour qu'ils puissent intégrer la dimension environnementale dans leur programme d'actions pour les territoires ». « Il est composé de 20 fiches ». Une fiche porte, par exemple, sur la mobilité. Elle est consultable à cette adresse : <https://www.ademe.fr/> Cette fiche aborde, par exemple, la question suivante : « Pourquoi se déplacer différemment est important ? ». Cet exemple est vu sous l'angle suivant : « repenser les déplacements en zone urbaine constitue une urgence. Il s'en suit qu'il faut changer les habitudes collectives et individuelles et cela passe par les alternatives au « tout-voiture » qui contribuent à revaloriser l'image d'une collectivité. Elles entraînent la réalisation d'économies et l'amélioration du cadre de vie des habitants ». Les questions suivantes sont aussi abordées : « pourquoi est-il important d'imaginer d'autres modes de transport en milieu rural et périurbain ? » ; « pourquoi est-il important que mon territoire soutienne les alternatives aux énergies fossiles ? »

→ Le 28 novembre 2019, « madame la Ministre de la Transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne, et monsieur le secrétaire d'Etat chargé des Transports, Jean-Baptiste Djebbari ont lancé en concertation avec tous les acteurs de la mobilité, la mobilisation pour que le covoiturage soit adopté au quotidien et devienne une évidence ». Une étude est en cours d'élaboration par les services du Ministère de la Transition écologique. Vous pouvez trouver des informations, par exemple, un dossier de presse sur le site Ministériel rappelant les contours, les enjeux et les ambitions de l'État et des collectivités sur ce sujet :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

#### **Actualités techniques et réglementaires régionales :**

→ « Le Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence déploie un réseau de 64 bornes de recharge pour véhicules électriques et offre ainsi un véritable service de l'électromobilité sur l'ensemble du Département des Alpes de Haute Provence ». « Cette opération est réalisée avec le concours de l'État par le biais des investissements d'avenir, confiés à l'ADEME dans le cadre du déploiement complémentaire du Pays Dignois, de la Région Sud dans le cadre de son Plan Climat « Une COP d'avance » du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence, de la Durance Lubéron Verdon Agglomération (DLVA) et de l'ensemble des communes concernées ». Vous pouvez trouver ces informations à cette adresse :

<http://www.sde04.fr/>

→ « Le réseau Aix en Bus qui dessert les communes d'Aix-en-Provence, Saint-Marc-Jaumegarde, Le Tholonet et Venelles, évolue en 2020 » : <https://www.agglo-paysdaix.fr/>. En outre, « concernant les services de transport à la demande sur ce territoire » :

- « Le service Accessibus, qui transporte les personnes à mobilité réduite, accueille de nouveaux véhicules adaptés.

- Le service de transport à la demande, qui connecte les secteurs non desservis par une ligne urbaine au réseau aixois, s'étoffe avec des horaires élargis, des réservations plus souples, une application mobile et l'envoi de SMS pour informer les voyageurs.
- Enfin le service de nuit qui dispose de 4 minibus au départ du centre-ville pour ramener les couche-tard dans leur commune, dessert désormais 4 zones, propose 6 lieux de prise en charge et bénéficie d'un outil d'optimisation des itinéraires » :

En outre, « depuis le 20 janvier 2020, il est possible pour les usagers de régler ses déplacements en bus Aix press avec sa carte bancaire ou son smartphone ». « En septembre 2020, les 180 véhicules circulant sur les autres lignes du réseau aixois seront équipés de ce dispositif ». Vous pouvez trouver des informations sur ce dispositif ainsi que sur les nouvelles mesures prises dans le bus Aix-press à cette adresse :

<http://www.aixenprovence.fr/>

## TRANSPORT DE VOYAGEURS

### Actualités techniques et réglementaires nationales :

→ « Les dernières dispositions du paquet européen ferroviaire rendent obligatoire l'ouverture à la concurrence des Trains Express Régionaux (TER) à partir de décembre 2023 ». « À compter du 3 décembre 2020, les régions pourront soit continuer à traiter avec la SNCF soit organiser des appels d'offres ».

Sur cette problématique, des informations sous le format de 7 questions et réponses sont abordées sur le site « vie publique » telles que :

- Quelles sont les grandes étapes passées et à venir dans l'ouverture à la concurrence du réseau ferroviaire français ?
- Qu'est-ce qui change concrètement pour les voyageurs avec l'ouverture à la concurrence ?

Ces questions/réponses sont consultables à cette adresse : <https://www.vie-publique.fr/>

→ L'Observatoire national des transports publics particuliers (ONTTP) a élaboré un rapport sur « les taxis et VTC en 2017-2018 ». Ce rapport dresse un état des lieux du secteur, fortement impacté ces dernières années par de nombreux changements de réglementation. Des statistiques sont présentées concernant les années 2017 et 2018, obtenues grâce à l'exploitation de sources inédites qui permettent d'avoir une vision globale et synthétique du secteur ». Il est consultable sur le site du Ministère de la Transition Ecologique à cette adresse : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>

→ « L'Autorité de régulation des transports (ART) contrôle l'utilisation des données de mobilités ». « Dans ce contexte, madame Anne Yvrande-Billon, Vice-présidente de l'Autorité ART, est intervenue le 5 février 2020 au colloque « véhicules connectés : enjeux et perspectives pour le droit de la concurrence ». Vous pouvez trouver cette actualité ainsi que le programme du colloque à cette adresse : <https://www.autorite-transport.fr/>

→ « Le gouvernement a adressé une lettre de mission, en janvier 2019, à monsieur François Philizot, Préfet, pour établir un état des lieux des lignes ferroviaires de desserte fine des territoires ». « Ces lignes, souvent appelées « petites lignes » (catégories UIC 7 à 9 dans le classement de l'Union internationale des chemins de fer) représentent environ un tiers du réseau ferroviaire français et accueillent : des voyageurs, soit 9137 kilomètres sur un total de 2 364 kilomètres et 17 % du trafic de trains régionaux. Vous pouvez trouver des éléments sur ces lignes, suite au 1<sup>er</sup> comité interministériel aux ruralités qui a eu lieu en 2020, à cette adresse : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Vous pouvez trouver le rapport de monsieur Philizot à cette adresse :

[https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/20200220\\_JBD\\_DP\\_Petites\\_lignes\\_vf.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/20200220_JBD_DP_Petites_lignes_vf.pdf).

Vous pouvez aussi trouver le rapport de monsieur Denis Huneau fait au nom du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur de nouveaux référentiels pour les petites lignes ferroviaires. : [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/012582-p\\_rapport\\_cle13f63a.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/012582-p_rapport_cle13f63a.pdf).

**Actualités techniques et réglementaires régionales :**

→ « A partir du 13 février 2020, l'entreprise FlixBus met à disposition une nouvelle ligne directe qui reliera l'aéroport de Nice à Annecy (Haute-Savoie) via Grenoble (Isère) ». Vous pouvez trouver cette actualité et, par exemple, consulter les informations sur les différents arrêts de cette ligne en région PACA, sur le site de Nice aéroport à cette adresse : <https://www.nice.aeroport.fr/>.

→ « Le projet de création de la halte ferroviaire Nice Saint-Augustin s'inscrit dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 ». « Dans le cadre de ce projet, il est prévu de créer un nouveau pôle d'échange multimodal regroupant une gare routière, une station de tramway et une halte ferroviaire à proximité de l'aéroport de Nice Côte d'Azur ».

« Le coût global est d'un montant de 14 M€ environs pour le périmètre sous maîtrise d'ouvrage SNCF-Réseau. Il est cofinancé par l'État, le Conseil Régional, le Département des Alpes-Maritimes, la Métropole Nice-Côte-d'Azur.

Vous pouvez trouver des informations techniques sur cette ligne à cette adresse : <https://www.sncf-reseau.com/>

## **TRANSPORTS DE MARCHANDISES/LOGISTIQUE**

### **Actualités techniques et réglementaires nationales**

→ «L'association « France Logistique » a été créée le 8 janvier 2020 ». « L'objectif est de mieux positionner la France au niveau international en terme de logistique ».

«Le conseil d'administration de cette association siège au sein d'une instance publique-privée appelée Comité exécutif mensuel de la logistique (Comex) ». « Le Comex a pour missions d'étudier, d'élaborer et de veiller à la mise en œuvre des décisions concernant l'ensemble de la filière. Il prépare les Comités interministériels de la logistique (Cilog) »

«L'association est pilotée par la Direction Générale des Infrastructures et des Transports et de la Mer (DGITM) du Ministère de la Transition Ecologique et par la Direction Générale des Entreprises (DGE) du Ministère de l'Économie et des Finances ». Elle est présidée par madame Anne-Marie Idrac, Haut fonctionnaire. Vous pouvez trouver des éléments : <https://www.e-tlf.com/>.

### **Actualités techniques et réglementaires régionales**

→ « Dans le cadre de la démarche « French Smartport in Med » ou « port français intelligent en Méditerranée », le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Aix Marseille Provence (CCIMP), Aix-Marseille Université, avec le soutien de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, du Conseil régional et de la Ville de Marseille, ont lancé le 6 février 2020 le « Smartport Challenge #2 », à Marseille ».

« L'objectif est de développer des solutions innovantes pour construire le port du futur ».

Vous pouvez trouver des éléments sur cet événement à cette adresse : <https://www.ccimp.com/>



**OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS**  
**DE LA REGION PACA/ORT PACA**

→ Vous pouvez consulter les journaux des transports élaborés par l'ORT PACA à cette adresse : [www.ort-paca.fr](http://www.ort-paca.fr) et notamment le dernier journal paru en décembre 2019.

**Au sommaire de ce dernier journal :**

- La mise en ligne du DATAPAS.
- Les lauréats de l'appel à projets « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables ».
- La visite des aménagements de voies réservées aux transports en commun sur l'A51.
- L'Enquête mobilité Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP).
- La forte mobilisation en PACA pour le contrôle des transports routiers de marchandises.
- Les Lignes Express Régionales (LER) électriques.
- L'Aéroport Nice Côte-d'Azur devient le premier aéroport de France à se doter de navettes passagers 100% électriques
- Le temps fort de la mobilité en région.

→ Vous pouvez aussi consulter sur le site de l'ORT PACA ([www.ort-paca.fr](http://www.ort-paca.fr)), les chiffres clefs du transport de 2018 parus en décembre 2019.

→ L'Assemblée générale de l'ORT PACA a eu lieu le 28 janvier 2020.

→ Des réunions et des actions au début de l'année 2020 :

- Le 11 février 2020 : une réunion avec la société Dataactivist sur la question des données.
- Le 11 mars 2020 : une réunion des experts de l'ORT avec monsieur Yves Crozet sur « les nouveaux services de mobilité, vers une nouvelle donne aux échelles urbaines et régionales ? »
- Le 10 avril 2020 : une réunion des experts de l'ORT avec monsieur Christian DE PERTHUIS, Professeur d'Économie à Paris Dauphine et Fondateur de la Chaire d'Économie du Climat

## QUALITE DE L'AIR/CLIMAT

### **Actualités techniques et réglementaires nationales**

→ « Le Ministère de la Transition Ecologique a élaboré une publication qui présente le bilan énergétique de la France en 2018 ».

Cette publication est consultable à cette adresse : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>

→ « La réglementation européenne a fixé un seuil de 95 grammes de CO2 par kilomètre depuis le 1er janvier 2020 pour les véhicules neufs à immatriculer. Le taux atteignait 113 grammes de CO2 sur toute l'année 2019 ».

Vous pouvez trouver cette information à cette adresse : <http://www.urba2000.com/>

### **Actualités techniques et réglementaires régionales**

→ « Le groupe aéroports de la Côte d'Azur, premier groupe aéroportuaire français 100% neutre carbone a dévoilé son programme pour parvenir à ne plus émettre un seul gramme de gaz à effet de serre, sans compensation ». « Il souhaite aussi jouer un rôle d'aiguillon pour l'ensemble de la filière aéronautique en proposant des mesures concrètes pour limiter l'impact du transport aérien ». « Il a annoncé une série de mesures pour parvenir à réduire à néant les émissions de gaz à effet de serre des trois aéroports qu'il gère, Nice Côte d'Azur, Cannes Mandelieu et Golfe de Saint-Tropez ». Il s'était engagé, en juin 2019 aux côtés de 192 aéroports européens, sur une échéance à horizon 2050, il vient de dévoiler les étapes nécessaires pour y parvenir en seulement 10 ans » : <https://www.nice.aeroport.fr/>

## AUTRES

### Actualités techniques et réglementaires nationales

→ « Madame Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales s'est déplacée à Arras le 6 janvier 2020, dans le cadre de la première concertation régionale pour l'élaboration du projet de loi « Décentralisation, Différenciation et Déconcentration » (dît 3D) ».

« Pour répondre au besoin d'une plus grande proximité et lisibilité de l'action publique exprimé lors du Grand Débat national, monsieur le Président de la République, Emmanuel Macron a affirmé, le 25 avril 2019, sa volonté d'ouvrir « un nouvel acte de décentralisation adapté à chaque territoire. »

« De janvier 2020 à mai 2020, chaque concertation permettra d'alimenter le prochain texte législatif en faisant émerger des propositions adaptées à chaque territoire » :

Vous pouvez trouver des informations sur ce projet à cette adresse : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/>

### Actualités techniques et réglementaires régionales

→ « Un nouveau projet d'aménagement prévoit que la liaison depuis l'A51 Nord vers l'A8 Ouest peut s'effectuer directement via une nouvelle bretelle reliant les deux autoroutes ».

« Il n'y a plus besoin d'emprunter l'itinéraire actuel qui traverse le Jas-de-Bouffan via la route de Galice ».

« Les véhicules circulant entre l'A51 en provenance du Nord vers l'A8 en direction de l'Ouest ne passent plus par la voirie urbaine ».

« Le trafic local est allégé d'une part du trafic de transit entre les autoroutes. L'impact positif sur la qualité de l'air et sur la circulation dans le quartier du Jas-de-Bouffan sera le suivant : 3 700 véhicules/jour en moins en moyenne, à l'horizon 2025, dans le sens A51 Nord/A8 Ouest ».

Vous pouvez trouver des éléments techniques à cette adresse : <https://bifurcation-a8-a51.vinci-autoroutes.com/fr>.